

Annexe n°2 au Règlement relatif au Concours Design Zéro Déchets précisant les modalités du concours Design Zéro Déchet pour l'année 2023

Article 1 Définition de la thématique du concours Design Zéro Déchet pour l'année 2023

Pour cette 11ème édition, la thématique est « *Aller simple vers le tourisme durable, imaginer le tourisme de demain* ».

Ainsi, il sera proposé aux étudiants de réfléchir à des projets visant à accompagner les acteurs professionnels du tourisme vers la transition écologique. Cette thématique cible notamment les acteurs de l'hébergement, les collectivités et institutionnels en charge du tourisme, les gestionnaires des lieux de transit et de sites touristiques. Elle intégrera tous les types de tourisme : local, national, d'affaires.... Les étudiants seront incités à travailler sur la création de biens et de services facilitant le développement d'une économie circulaire du tourisme, en travaillant sur :

- L'approvisionnement et la gestion des ressources,
- Les modes d'organisation,
- La promotion de l'offre de tourisme durable,
- La sensibilisation et l'information des touristes....

La note thématique proposée aux étudiants sera construite avec différentes parties prenantes du secteur du tourisme tel que les partenaires : l'association Acteurs du Tourisme Durable et le Groupe Pierre et Vacances Center Parcs mais aussi des acteurs incontournables tels que l'ADEME, le label Clef Verte, l'office de Tourisme de la ville de Paris, le Conseil Régional d'Ile de France, le Comité Régional du Tourisme....

La note thématique précisera les champs d'intervention de la thématique et sera mise à disposition des étudiants lors des séminaires ainsi que sur le site internet dédié au concours.

Article 2 Calendrier du concours 2023

Le calendrier prévisionnel de l'édition 2023 du concours est le suivant :

- **Le 15 Septembre 2022** : Evènement de lancement de la nouvelle édition ;
- **Octobre à décembre 2022** : Séminaires, webinar et visioconférences afin de présenter dans les écoles le Syctom, le concours, la thématique de l'édition, et les enjeux liés à l'écoconception et la gestion des déchets ;
- **Décembre 2022 à février 2023** : séminaires de suivi des projets dans les écoles afin d'apporter aux candidats des pistes d'amélioration sur leurs projets en cours de réalisation dans le cadre du concours ;
- **17 février 2023 à midi** : Date limite du dépôt des dossiers de candidatures ;
- **Mars 2023** : présélection des projets par un comité technique afin de désigner les projets finalistes ;
- **Avril 2023** : désignation des lauréats du concours par le jury d'experts et du prix Syctom ;
- **Mai 2023** : cérémonie de remise des prix

Article 3 Dépôt des candidatures

La date limite pour le dépôt des candidatures est fixée au 17 février 2023 avant 12h.

Les dossiers seront à déposer sur la plateforme dédiée via l'adresse suivante :

<https://syctom.wiin.io/fr/>

Article 4 Les catégories de prix de l'édition 2023

Pour cette édition, quatre projets sont désignés lauréats et sont récompensés par un prix.

Trois catégories sont déterminées en fonction de la thématique retenue et sont dévoilées lors de la remise des prix.

La quatrième catégorie concerne le prix spécial du Syctom et est désigné par le Président ou le Directeur Général du Syctom. Le prix spécial du Syctom est présenté au jury au même titre que les autres projets sélectionnés mais ne peut pas être désigné lauréat par le jury.

Article 5. Critères de sélection utilisés par le jury pour la sélection des dossiers

Les membres du Comité Technique et du jury analysent les projets sur la base des critères suivants pour effectuer leur choix :

- Qualité du dossier (mise en forme, expression, facilité de compréhension, déroulé)
- Design et innovation (valeur ajoutée apportée par rapport à l'existant, qualité du scénario d'usage)
- Réduction des impacts environnementaux sur tout ou partie du cycle de vie (pertinence de la prise en compte et de la ou des solutions proposées)
- Prévention des déchets au travers de leur réduction quantitative et qualitative (pertinence de la prise en compte et de la ou des solutions proposées)
- Capacité à être concrétisé (adéquation projet avec le contexte réel du marché ciblé, potentialité de commercialisation, ...)